

# CONSEIL MUNICIPAL

## Procès-verbal

Le lundi 17 mai 2021 - 19h - Saint-Mesmin



L'an deux mille-vingt-et-un, le 17 du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué, le mercredi 12 mai, s'est assemblé à Saint-Mesmin sous la présidence de Madame Anne ROY, Maire, pour la session ordinaire.

**Présents (15) :** BELAUD Céline, BITEAU Antoine, BITEAU Christelle, CHAUVET Christelle, DUCOUT Jean-Louis, DUJOUR Jean-Baptiste, DIGUET HERBERT Séverine, LABAEYE Patrice, LEBLOND François-Xavier, MORET Fabien, PERAU Henri (arrivée à 20h), ROUSSEAU Hervé, ROUGER Emmanuelle, ROY Anne, VASSEUR Jean-Charles.

### **Absents ayant donné pouvoir (3) :**

HERAUD Sophie (pouvoir à Séverine DIGUET HERBERT), PARREAU Jessica (pouvoir à Anne ROY), VASSEUR Anne (pouvoir à Jean-Charles VASSEUR)

Madame Emmanuelle ROUGER est élue **secrétaire de séance** et en accepte les fonctions

### Table des matières

1.	PREAMBULE-----	2
1.1.	ASSEMBLEES-----	2
1.1.1.	Conseil municipal précédent-----	2
1.1.2.	Conseil municipal du jour-----	2
1.	DELIBERATIONS-----	3
1.1.	FINANCES-----	3
1.1.1.	Don de matériel informatique réformé-----	3
1.2.	RESSOURCES HUMAINES-----	4
1.2.1.	Emploi saisonnier 2021 : service technique et espaces verts-----	4
1.2.2.	Interventions musique et danse en milieu scolaire 2021/2022 : principe et tarifs-----	4
1.3.	HABITAT-----	5
1.3.1.	Eco-lotissement : achat terrain Biteau-----	5
1.4.	URBANISME-----	6
1.4.1.	DIA Biens AB76 et AB527 : acquisition par voie de préemption-----	6
2.	AVIS-----	7
2.1.	Préemption /Acquisition : divers biens-----	7
2.2.	Eco-lotissement : avancement du projet et calendrier-----	7
3.	INFORMATIONS-----	7
3.1.	Aménagement : THD et plantations-----	7
3.2.	Art et solidarité : Projet sculpture pour un collecteur de bouchons-----	8
3.3.	Décisions du Maire par délégation du conseil municipal-----	8

## 1. PREAMBULE

Madame la Maire ouvre la séance

### 1.1. ASSEMBLEES

#### 1.1.1. Conseil municipal précédent

Le procès-verbal de la séance du 12 avril est approuvé à l'unanimité.

#### 1.1.2. Conseil municipal du jour

##### Information de retrait de 5 délibérations

1. Budget annexe « Lotissement La Prée »

- a. compte de gestion 2021
- b. compte administratif 2021
- c. clôture

*Les éléments permettant de préparer le sujet ne sont pas prêts..*

2. Tableau des effectifs, modification année 2021 n°1 : création de postes

*Les éléments permettant de présenter le sujet ne sont pas conformes à la réglementation.*

3. Formation « des gestes qui sauvent » : plan de financement et demande de subvention

*Les éléments permettant de préparer le sujet ne sont pas suffisants.*

## 1. DELIBERATIONS

### 1.1. FINANCES

#### 1.1.1. Don de matériel informatique réformé

##### Le bien

La commune dispose d'un matériel informatique ayant fait l'objet au préalable d'une identification des besoins par les services municipaux. Ce matériel est situé à l'étage de la Mairie et ne sert plus depuis plusieurs années (2016). Il est sans utilité pour la collectivité compte-tenu de son incompatibilité avec les logiciels et systèmes d'exploitation utilisés.

##### La démarche

Notre commune soutient les associations locales qui répondent aux critères d'éligibilité par subvention et/ou par mise à disposition de salle,  
L'association AMI ne sollicite plus de subvention auprès de la Mairie toutefois elle a exprimé un besoin en matériel informatique,

**Dans ce cadre il est envisagé de remettre, sous forme de don, à cette association du matériel réformé.**

Bien que réformé par nos services, ce matériel remis en état, permettrait à l'association AMI de disposer d'un matériel dont elle a besoin pour exercer, sous sa seule responsabilité, son activité consistant à accompagner l'apprentissage de la langue auprès de personnes migrantes.

*« Son usage serait possible : pour les ateliers collectifs, ou pour des cours individuels, ou pour une mise à disposition dans des familles à destination d'élèves de collège ou de primaire.*

*Durant les périodes de confinement, cet outil aurait été bien utile pour suivre les cours en distanciel pour certains élèves dont les familles n'ont aucun revenu.*

*Cet ordinateur resterait la propriété de l'association et pourrait servir à différentes familles.*

*Le transport de ce matériel sera assuré par l'association ».*

##### **Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- DECIDE de donner à l'association AMI, qui ne perçoit pas de subvention de la commune, ce matériel réformé et non utilisé depuis plusieurs années
  - o Nature du matériel: HP compaq DC5700 MT comprenant tour, écran LCD VGA, clavier et une souris,
  - o Date acquisition : 06/11/2008
  - o Quantité: 1
  - o Valeur d'acquisition: 809,76 €
  - o Valeur vénale : 0€
  - o Sortie inventaire : 02/6/2011
- AUTORISE Madame la maire à signer tous actes y afférents ainsi qu'à établir les écritures de sortie du patrimoine du matériel cédé.

## 1.2. RESSOURCES HUMAINES

### 1.2.1. Emploi saisonnier 2021 : service technique et espaces verts

Afin de pouvoir assurer une continuité de service par le service technique (entretien des bâtiments et espaces verts) pendant la période estivale et de congés des agents du service technique, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent.

Ce recrutement a eu lieu les précédentes années et fera l'objet d'un appel à candidature comme cela a été instauré en 2020.

#### **Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE de créer un emploi saisonnier aux conditions suivantes :**
  - o Période du lundi 19 juillet 2021 au vendredi 6 août 2021
  - o Temps de travail : temps plein
  - o Grade : adjoint technique 1er échelon
- **AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

*Il avait été manifesté un intérêt pour le dispositif argent de poche, celui-ci pourrait être étudié pour l'été 2022.*

### 1.2.2. Interventions musique et danse en milieu scolaire 2021/2022 : principe et tarifs

La commune de Saint-Mesmin participe depuis plusieurs années au **programme d'interventions « Musique et Danses »**.

Ces interventions sont depuis l'année scolaire 2019/2020 à la **charge financière exclusive de la commune**.

Le Département de la Vendée prenant à sa charge l'aide organisationnelle. Cette dernière se traduit par la recherche d'intervenants qualifiés, le recensement des besoins des écoles, la répartition des intervenants sur le territoire, l'habilitation de l'Éducation Nationale, la préparation des contrats, l'élaboration des plannings, le contrôle pédagogique des intervenants...

Dans un souci d'homogénéité et d'égalité entre les territoires, l'aide organisationnelle du Département s'inscrit dans le cadre suivant :

- Interventions en musique et danse pour les élèves
  - o De cycle 2 (CP-CE1-CE2) par des séances d'éveil musical,
  - o De cycle 3 (CM1-CM2) avec des projets en danse et musique,
- Modalités
  - o **8 séances d'une heure par classe sur l'année scolaire,**
  - o Sur temps scolaire et en présence de l'enseignant responsable de la classe.
- Intervenants
  - o Rémunération
    - Brute minimum de 28.60€ par heure.
    - Majorée de 3.20€ en cas de déplacement de l'intervenant à plus de 30 km de sa résidence familiale.
  - o Les interventions sont proposées dans la limite des disponibilités des intervenants susceptibles de répondre aux besoins exprimés par les écoles.

#### Existant pour notre commune

La municipalité a la possibilité de limiter le nombre de classes bénéficiaires de ces interventions.

Cette possibilité permet à la fois

- De maîtriser le volume budgétaire consacré à cette action, et,
- De concentrer celle-ci sur les classes qui manifesteraient le plus de motivation pour inclure ces interventions dans leur projet pédagogique d'année.

Ces interventions sont prises en charge pour les deux écoles de la municipalité.

#### Bilan de l'école publique

*Toutes les interventions sont toujours très appréciées par les élèves, les intervenants apportent leurs connaissances spécifiques et du matériel.*

*En raison des mesures liées au contexte sanitaire /Covid19, en 2020 et 2021, les interventions n'ont pu avoir lieu.*

#### Bilan de l'école privée

*Sur le plan qualitatif, ces interventions sont toujours de qualité et permettent aux enfants de s'ouvrir à de nouvelles pratiques artistiques encadrées par des personnes compétentes.*

*S'inscrivant toujours dans un projet pédagogique, ces interventions permettent la réalisation de productions finales permettant aux enfants d'apprécier leurs progrès, de prendre plaisir et de rester motivés tout au long des semaines pour parvenir à l'objectif final.*

*En raison des mesures liées au contexte sanitaire /Covid19, en 2020 et 2021, les interventions n'ont pu avoir lieu.*

#### **Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- DECIDE de maintenir la même enveloppe à hauteur de 1 500€,
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### **1.3. HABITAT**

#### **1.3.1. Eco-lotissement : achat terrain Biteau**

##### **Le contexte**

Il est proposé l'achat d'une parcelle qui jouxte le terrain du futur éco-lotissement.

Ce terrain est nécessaire pour raccorder les maisons de l'éco-lotissement au réseau d'assainissement collectif qui passe sur cette parcelle privée.

Les autres solutions de raccordement seraient beaucoup plus complexes (servitudes sur parcelles privées), plus contraignantes (moins de dénivelé disponible) ou onéreuse (poste de refoulement).

La procédure d'achat avait déjà été initiée par la précédente municipalité, mais la négociation n'avait pas aboutie.

Me AMIOT notaire à Pouzauges, a notifié le 26 avril 2021 le projet de cession.

##### **Caractéristiques du bien**

La parcelle de terrain C/1154 d'une surface de 2337 m<sup>2</sup> est à vendre 1 098,39 € soit 0,47 €/m<sup>2</sup>,

Cette parcelle est issue de la division cadastrale de la parcelle C/482 réalisée le 24 juillet 2019 par M Florent Jeanneau, géomètre expert à Pouzauges. Le Gaec Berteau exploite l'autre partie de la division cadastrale.

#### **Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- DECIDE l'acquisition de la parcelle C/1154
  - o d'une surface de 2337 m<sup>2</sup>,
  - o pour un prix maximum de 1 098,39 €,
  - o soit 0,47 €/m<sup>2</sup>,
  - o hors frais de notaire,
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

*Le conseil municipal félicite François-Xavier LEBLOND pour la gestion de ce dossier d'acquisition.*

*François-Xavier LEBLOND remercie Anne ROY pour son soutien dans la communication relationnelle.*

## 1.4. URBANISME

### Arrivée de Henri PERAU

#### 1.4.1. DIA Biens AB76 et AB527 : acquisition par voie de préemption

Maître Edouard BLUMANN, Notaire à Cerizay 79140, a signifié, à la commune la déclaration concernant la vente des biens indiqués ci-dessus.

Les biens sont situés dans le périmètre ouvrant droit à préemption urbain de la part de la commune.

Le **contrat communal d'urbanisme (CCU) de la commune de Saint-Mesmin de 2015** identifiait comme enjeux

- le repositionnement de l'entrée de l'école au sud pour profiter du stationnement existant et sécuriser les accès, notamment pour le transport scolaire,
- la connexion entre l'entrée de l'école, le parvis de l'église et le parking situé à l'arrière de l'église, pour une opération de renouvellement urbain,

La nouvelle municipalité a la volonté de faire une **étude de faisabilité pour l'aménagement urbain** prenant en compte les précédentes études dont le CCU 2015 mais également les autres besoins qui seront identifiés autour des thématiques d'habitat et de services à la population.

*La commune devra assumer obligatoirement une dépense de 11 000 € pour permettre la viabilisation du terrain. Il est rappelé le projet depuis plusieurs années de revoir l'aménagement de cet espace notamment pour sécuriser les accès dont le point d'arrêt du transport scolaire, situé aujourd'hui aux feux côté rue du commerce, mais également pour une opération de renouvellement urbain.*

*La pénurie de logements sur la commune et plus largement du territoire du Pays de Pouzauges devra être prise en compte dans les projets de la commune.*

#### **Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- DECIDE d'acquérir par voie de préemption les biens (parcelles et garage)
  - section AB527, adresse le bourg, et
  - section AB76, adresse 7 B place de l'église
  - d'une superficie totale de 592 m<sup>2</sup>,
  - appartenant à Madame Marie CHARON
- DECIDE d'acquérir le bien au prix de 37,16 € /m<sup>2</sup>, soit 22 000 €, ce prix étant conforme au prix de vente fixé par le vendeur,
- AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

## 2. AVIS

### 2.1. Préemption /Acquisition : divers biens

Considérant que le conseil municipal n'a pas de motifs à préempter selon les dispositions combinées des articles L 210-1 et L 300-1 du code de l'urbanisme.

Parcelle	Type de bien	Adresse	Avis du CM Sur préemption
AC 128	Maison	12 rue du Commerce	Défavorable
AB 689	Maison	14 rue des Mauges	Défavorable
AB 271 410	Maison	43T av des Monts	défavorable

### 2.2. Eco-lotissement : avancement du projet et calendrier

- Mercredi 5/05/21 (GAP Eco-Lot /CCPP /BE Canopée)
  - o Présentation des 3 esquisses
  - o Présentation de l'intégration de logements sociaux :
  - o Points de vigilance sur le portage du projet
- Lundi 17/05/ CM pour avis
  - o Avis sur les 3 esquisses v1, sur l'intégration de logements sociaux au projet (majorité à 16 voix), positionnement place de la voiture
  - o FX Leblond fait remonter les éléments au BE.
- Jeudi 03/06 : GAP Eco-lot présentation esquisse v2
- Lundi 14/06 : réunion publique
- Date à fixer : réunion collectif jardins à la demande de la CCPP (subvention TEN).



## 3. INFORMATIONS

### 3.1. Aménagement : THD et plantations

Après la visite sur le terrain du 15/02/21 avec Vendée numérique, Altitude Infra et la CCPP, notre état des lieux et nos demandes avaient été adressées au Président et au Directeur de Vendée Numérique puis le 14/03/21, copie à Cyril Perrin, référent des communes au sein de Vendée Numérique,

En parallèle, des collectifs notamment d'agriculteurs se sont également mobilisés au niveau départemental sur la préservation des haies, sur la responsabilité des propriétaires et la prise en charge de l'élagage.

Le 07/05/21 : rencontre terrain JC Vasseur, Antoine Biteau et Mathieu Weiffenbach, Référent Technique Altitude Infra

- Nos demandes (écarteurs, poteaux) semblent avoir été prises en compte,
- Quoiqu'il en soit il faudra élaguer partout, il sera nécessaire d'être vigilant pour l'élagage des points sensibles (coordination commune / entreprises élagage)
- Pour l'enfouissement, il est obligatoire de solliciter l'avis du SyDEV, Jean-Charles VASSEUR a pris contact.

### **3.2. Art et solidarité : Projet sculpture pour un collecteur de bouchons**

Projet d'installer un point de collecte de bouchons plastiques. Ces bouchons peuvent ensuite être reversés à l'association "Bouchons de l'avenir" afin de revaloriser le matériau et financer des projets caritatifs. Pour monter ce projet, il faut créer le point de collecte par soudure de barres et de grillage. Un contact est en cours avec l'association Arts Métiss qui pourrait peut-être réaliser ce projet.

### **3.3. Décisions du Maire par délégation du conseil municipal**

Vu la délibération n°20031 du 26 mai 2020 portant délégations compétences du conseil municipal au maire  
Le relevé des dépenses entrant dans le champ de la délégation de compétence n°4 n'est pas possible actuellement, il sera fait dès que possible.

**Madame la Maire lève la séance à 23h00**

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le **lundi 7 juin 2021 à 19h**